

Résumé de l'adresse de la société populaire de Libremont (Vosges) qui félicite la Convention et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Résumé de l'adresse de la société populaire de Libremont (Vosges) qui félicite la Convention et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 239;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23812_t1_0239_0000_20

Fichier pdf généré le 21/07/2021

- La société Populaire de Royan,
- au Montagnard Isabeau.
- Représentant,

« Dans ce Jour D'allegresse, qu'il est doux pour des Cœurs Républicains, de voir l'ami d'un peuple libre, présider une assemblée de freres et D'amis, qu'il est glorieux de Remplir le devoir sacré de la Reconnaissance; fidelle interprète des sentimens de la société, je viens t'offrir l'hommage seul digne d'un Républicain elle t'assure à Jamais de son amour inviolable pour l'unité et l'indivisibilité de la République, elle gravera en Caracteres inéfaçables les sages principes que tu lui as si énergiquement développés, elle n'oubliera pas, que, Républicain prononcé, Montagnard Courageux, Représentant fidele, Zélé observateur de tes devoirs, tu lui as tracé le Chemin du bonheur; elle se représentera souvent ces élans d'une ame sensible qui soutenant la Grandeur de ton Caractere t'ont porté à montrer la vertu avec le Pinceau délicat qui en fait ressortir la lumiere: oui Digne ami des hommes libres, cette providence éternelle qui dirige tous les Evenements, recompensera tes travaux, oui l'être parfait à qui tu as rendu dans cette enceinte, l'hommage qui lui est le plus agreable, celui de la Raison, Dirigera tes pas dans le chemin de la gloire. puisse la suprême puissance unie à la souveraine bonté concourir avec harmonie, à l'achevement de l'ouvrage immortel auquel tu t'es voué, puisse tes Cooperateurs avec cette energie qui les caracterise inspirer à Jamais à tous les français le desir de maintenir leur liberté par l'observation des loix seule base inébranlable. Dis à la Convention Nationale que les Républicains de Royan aiment et cherissent leurs législateurs, Dis lui que toujours animés de l'amour du bien, ils en ont professé les principes, participe lui surtout cette joie inalterable, répandue dans tous les Cœurs, dont tu as reçu les plus vrais temoignages, elle est sincere, elle est pure, parce qu'elle est inspirée par ces premiers mouvemens d'une sensibilité naturele, excitée par Les sentimens Paternels que tu as si parfaitement démontrés. Reçois nos adieux les plus tendres, souviens toi de cette portion d'un peuple à la prospérité duquel tu travaille, et qui ne cessera d'adresser au Ciel les vœux les plus ardens pour ton bonheur.

vive à Jamais La Convention Nationale.

Sur la Proposition de Duvernoy adjudant Général chef de Brigade sur la Côte, la société arrête à l'unanimité que Copie du Procès verbal de cette seance sera adressée sans délai à La Convention Nationale, aux Jaccobins, et aux Representans du peuple en séance a Bordeaux.

La séance a été terminée par des hymnes à la liberté.

signés au Rêgistre, D. Renaud Présid.; Boulet, Crugy, Diloton et Chasseloup secrétaires.

P.c.c.

BOULLET (Secrét.), D. RENAUD (Presid.), CHASSELOUP (Secrét.), CRUGY (Secrét.)

15

La société populaire d'Anduse (1) remercie la Convention d'avoir prorogé les pouvoirs du re-

(1) Gard.

présentant du peuple délégué dans les départemens du Gard et de la Lozère, et l'invite à rester à son poste.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

16

Un secrétaire fait la lecture du procès-verbal du 27 : la rédaction en est adoptée (2).

17

Le comité de surveillance d'Avignon (3) témoigne son indignation de l'attentat commis sur les représentans du peuple : il félicite la Convention du décret du 18 floréal, et termine par l'inviter à rester à son poste.

Insertion au bulletin (4).

18

Le conseil-général de la commune de Bayonne (5) exprime son indignation de ce que le représentant du peuple Monestier a été dénoncé aux comités de salut public et de sûreté générale; il termine ainsi : « Monestier est un des plus fidèles et des plus dignes délégués du peuple ».

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (6).

19

La société populaire de Libremont, département des Vosges, félicite la Convention, et l'invite à rester à son poste (7).

20

La société populaire de Roquelibre, département du Var, félicite également la Convention sur ses travaux et sur son énergie : elle applaudit au décret du 18 floréal, et demande à la convention qu'elle adjoigne Barras aux deux représentans qui sont dans ce département.

(1) P.V., XLI, 304. Mon., XXI, 245.

(2) P.V., XLI, 304.

(3) Vaucluse.

(4) P.V., XLI, 304. Mon., XXI, 245.

(5) Basses-Pyrénées.

(6) P.V., XLI, 304. Mon., XXI, 245.

(7) P.V., XLI, 304. Mon., XXI, 245.